



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°129 du 17 janvier 2022

UNE

LANCEMENT DES PROGRAMMES EUROPÉENS : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES



Du 31 janvier au 4 février 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes lance la nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027. Une semaine numérique pour découvrir les nouveaux programmes européens !

Vous êtes une collectivité, un élu, une entreprise, un exploitant agricole, un organisme de recherche, une université, une association... ? Vous avez un projet sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, sur l'axe Rhône-Saône ou le Massif central ? Vous souhaitez bénéficier d'un financement européen pour votre projet ?

Du 31 janvier au 4 février 2022, la Région organise une semaine de lancement des programmes européens 2021-2027 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Découvrez le programme en ligne et inscrivez-vous !

www.lancement2127.auvergnerhonealpes.eu

Cette plateforme vous permettra de participer à différents événements tout au long de la semaine pour découvrir les différentes opportunités de financement européen :

- Les programmes régionaux : FEDER, FSE+, FTJ, Rhône-Saône, Massif central, FEADER
- Les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) : ALCOTRA, France-Suisse, Espace Alpin, SUDOE...
- Les programmes thématiques : Horizon Europe, Erasmus +, Life, Europe Créative....

Notre objectif : permettre à tous les porteurs de projet de concrétiser leurs ambitions pour développer la croissance et l'innovation sur notre territoire !

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

DES FINANCEMENTS POUR LES TRANSPORTS DURABLES



Le 15 décembre dernier, le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a approuvé l'attribution de 2,9 milliards d'euros pour les transports durables dont une partie est destinée à des projets régionaux.

Crédit photo © Jorge Franganillo - Flickr CC

La Banque européenne d'investissements [a annoncé](#) le financement de plusieurs projets européens liés au transport durable. Parmi les bénéficiaires, un opérateur ferroviaire italien, des trains régionaux hollandais et allemands, mais également la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui [bénéficiera](#) d'un prêt de 325 millions d'euros pour l'achat de 46 rames électrifiées, la construction de deux nouveaux dépôts ferroviaires ainsi que la modernisation d'équipements. Le [plan de mobilité urbain](#) de Lyon piloté par le SYTRAL bénéficiera également d'un soutien d'environ 500 millions d'euros.

#jesuisEUcolo : PREMIER DÉBAT CITOYEN ORGANISÉ A CLERMONT-FERRAND



L'Association des Conseils en Innovation (ACI) lance une consultation pour impliquer les citoyens français dans la définition des priorités du programme Horizon Europe en matière d'environnement et de transition écologique.

Crédit photo© logo jesuisEUcolo

Baptisée #jesuisEUcolo, cette concertation pilotée par [l'ACI](#) vise à montrer comment l'Europe peut soutenir concrètement des initiatives utiles pour les citoyens. Financée par la Représentation de la Commission européenne en France à hauteur de 45 000 euros suite à l'[appel 2020 promouvant les valeurs européennes](#), elle a également reçu le label de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE). #jesuisEUcolo donne l'opportunité aux citoyens français de proposer, partager et débattre des sujets de recherche qui pourront être financés par l'Union européenne. Leurs contributions devront avoir pour objectif d'accélérer la transition écologique en ayant un impact sur leur quotidien. A compter du 5 janvier 2022, les Français sont invités à poster leurs idées directement sur la plateforme participative [#jesuisEUcolo](#). Le 5 février 2022, sera organisé un premier débat citoyen à Clermont-Ferrand, au siège de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve de la situation sanitaire) l'occasion de présenter aux participants une synthèse des premières contributions recueillies et de définir collectivement les priorités en matière de recherche s'agissant de la transition écologique. S'en suivront deux autres débats le 5 mars 2022 et le 21 mars 2022, respectivement à Dunkerque et Paris. Enfin, les contributions seront présentées le 21 avril 2022 à différents représentants des institutions européennes. Elles seront également synthétisées sous forme d'un Livre blanc permettant aux citoyens d'interpeller leurs élus, afin de construire une Europe durable, innovante et locale.

ACTUALITÉS

LE NUCLÉAIRE ET LE GAZ INCLUS DANS LES ÉNERGIES VERTES



La Commission européenne prévoit finalement d'inclure le nucléaire et le gaz à sa taxonomie « verte ».

Crédit photo © pixabay

L'Exécutif européen promettait sa décision avant la fin de l'année et a effectivement transmis aux États membres un document le 31 décembre 2021. Celui-ci propose d'intégrer l'atome et le gaz fossile à la liste des activités « *contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique* ». Pour obtenir le label vert, les actifs financiers devront toutefois spécifier le pourcentage d'activités « gaz » et « nucléaire » qu'ils contiennent. Côté nucléaire, le label convoité serait accordé aux activités de recherche et développement, de construction de nouvelles centrales (dont le permis de construire aura été délivré avant 2045) et d'extension de la durée de vie des centrales (autorisées avant 2040). La Commission prévoit des conditions liées à la gestion des déchets radioactifs, sur le modèle du traité Euratom. Les Vingt-Sept ont jusqu'au 12 janvier pour faire des commentaires [sur ce projet d'acte délégué](#), qui devrait être adopté avant la fin du mois. Une fois le texte officialisé, les États membres et le Parlement européen auront quatre mois (prolongeable de deux mois) pour examiner et, le cas échéant, émettre des objections à la majorité qualifiée.

REJOIGNEZ LE PACTE RURAL EUROPÉEN !



Le 20 décembre 2021, la Commission européenne a lancé officiellement le Pacte Rural européen.

Crédit photo © Union européenne

Annoncé dans le cadre de la [communication sur la Vision à long Terme pour les zones rurales](#) publiée le 30 juin 2021, le [Pacte rural européen](#) a pour objectif de mobiliser les acteurs ruraux et de faciliter l'échange d'expériences et de réflexions en faveur de la revitalisation rurale. En effet, la [Vision à long terme de l'UE pour les zones rurales](#) vise à répondre aux différents défis auxquels sont confrontées les zones rurales et à fixer des objectifs pour leur développement d'ici 2040, et s'articule autour de deux piliers principaux. Le **Plan d'action rural européen** comprend une [série de mesures](#) pour des zones rurales plus fortes, plus vertes, plus résilientes et plus connectées, incluant la création d'une « plateforme de revitalisation rurale » et d'un nouveau guichet unique en ligne pour les zones rurales. **Le Pacte rural européen** vise à faciliter le dialogue et le partage d'expériences en impliquant les acteurs de terrain afin de promouvoir des approches locales adaptées à chaque territoire. Dans un [courrier](#) signé conjointement par les commissaires européens en charge de l'Agriculture, de la Politique de cohésion et de la Démographie, la Commission appelle toutes les parties intéressées, notamment les autorités compétentes au niveau national, régional et local, à exprimer leur soutien aux dix objectifs communs identifiés dans la vision à long terme pour les zones rurales et à rejoindre la communauté du Pacte rural européen d'ici juin 2022 pour partager leurs idées et projets sur la manière de construire ce pacte. En juin 2022 est prévue une conférence de haut niveau du Pacte

rural pour présenter les premières contributions et identifier les prochaines étapes et mesures à mettre en place. Plus d'infos : [formulaire](#) pour rejoindre la communauté du pacte rural.

ÉVALUATION DES PLANS STRATÉGIQUES POUR LA PAC 2023-2027



Le top départ est lancé et la balle est dans le camp de la Commission européenne... ou presque, puisque seuls 18 Etats membres ont transmis à la Commission européenne avant le 1^{er} janvier 2022 leur projet de plan stratégique national, comme le prescrivait le règlement relatif aux Plans stratégiques pour la PAC.

Crédit photo © Union européenne, 2020

La France a pour sa part transmis à la Commission le 23 décembre 2021 sa [proposition de Plan stratégique national pour la PAC](#), élaborée en partenariat avec les Régions qui restent autorités de gestion pour les mesures non surfaciques du développement rural financées via le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Parmi les 9 pays retardataires figurent notamment la Belgique (qui prévoit à titre d'exception constitutionnelle de soumettre deux Plans, un pour la Flandre et un pour la Wallonie) et l'Allemagne. La Commission européenne dispose de trois mois pour analyser ces propositions et adresser ses observations, demandes d'explications et informations complémentaires aux Etats membres.

Si la procédure d'évaluation est pilotée par la DG Agriculture, plusieurs autres directions générales sont associées et feront part de leur propre évaluation, notamment les DG Santé, Environnement, Climat et Politique régionale. A cette fin, un groupe interservices consacré à l'évaluation des PSN a été mis sur pied et l'approbation finale des plans sera collégiale et soumise à la validation de l'ensemble de l'Exécutif européen.

Sous la pression des ONG qui plaident pour une procédure transparente, le Commissaire en charge de l'agriculture, [Janusz Wojciechowski](#), avait par ailleurs annoncé en octobre dernier que les Lettres d'observations envoyées aux États seraient publiées.

L'un des enjeux pour la Commission sera de s'assurer que les Etats membres ont pris en compte les objectifs fixés dans le cadre du *Green deal*. Néanmoins l'[acte d'exécution](#) qui cadre le contenu des Plans stratégiques, publié le 22 décembre 2021, prévoit seulement que les États devront fournir « une explication de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de l'Union pour 2030 » prévus dans les stratégies [De la ferme à la table](#) et [Biodiversité](#). Les États ne sont donc pas contraints de reprendre en tant que tels les objectifs chiffrés du *Green Deal* dans leur plan stratégique.

Après la publication des lettres d'observation, la négociation se poursuivra entre les autorités nationales et la Commission, pour trouver un compromis entre la position des États et les amendements demandés. L'approbation définitive des plans stratégiques devrait intervenir au plus tard à l'automne pour une entrée en vigueur des nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2023.

LANCEMENT DES PRIX CAPITALE ET FEUILLE VERTE EUROPÉENNES 2024



Lauréate il y a deux ans, Grenoble est officiellement devenue au 1^{er} janvier, [Capitale verte européenne pour 2022](#). L'appel pour désigner la ville lauréate pour 2024 est désormais lancé, ainsi que celui de la feuille verte européenne, qui récompense les villes de taille moyenne.

Crédit photo © Union européenne

Ces prix encouragent et récompensent les efforts des villes européennes dans l'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants et la réduction de leur impact environnemental. [Le Prix de la Capitale verte européenne 2024](#) est ouvert aux villes de plus de 100 000 habitants des États membres de l'UE et des pays de l'espace économique européen. Par "ville", on entend une zone urbaine, y compris les zones métropolitaines et une unité administrative régie par un conseil municipal ou une autre forme d'organe démocratiquement élu. [Le prix de la Feuille verte européenne 2024](#) est ouvert aux villes de 20 000 à 99 999 habitants des États membres de l'UE et des pays de l'Espace économique européen. La ville lauréate du prix de la capitale verte recevra 600 000 €. Les deux villes lauréates du prix de la Feuille verte recevront 200 000 € chacune. Les objectifs de ces prix sont de reconnaître publiquement les efforts des villes ayant toujours œuvré pour le respect de normes environnementales élevées ; d'encourager ces dernières à accélérer la réalisation des objectifs environnementaux actuels et à s'engager pour la mise en place d'objectifs plus ambitieux en matière de développement durable et d'environnement ; et enfin d'agir en tant qu'ambassadeur en inspirant d'autres villes et en promouvant leurs actions et les meilleures pratiques au niveau européen.

ÉCONOMIE SOCIALE : LA COMMISSION EUROPÉENNE PRÉSENTE UN PLAN D'ACTION



Destiné à stimuler l'économie sociale et à créer des emplois, ce plan d'action de la Commission européenne a été présenté le 9 décembre 2021.

Crédit photo © Union européenne, 2021

Comme le rappelle la Commission européenne, les organisations de l'économie sociale sont des entités qui donnent la priorité aux objectifs sociaux et environnementaux et réinvestissent la majeure partie des bénéfices dans leur organisation. L'Europe compte 2,8 millions d'entités de l'économie sociale dans des secteurs très différents et sous des formes variées (coopérative, entreprises sociales...), qui emploient 13,6 millions de personnes. [Le plan d'action pour l'économie sociale](#) adopté par la Commission européenne entend aider les organisations de l'économie sociale à croître et à prospérer en agissant dans trois domaines. Il s'agit d'abord de créer les conditions propices à l'essor de ce secteur en fournissant un encadrement stratégique, juridique et fiscal adapté à ses besoins spécifiques, ce qui inclut notamment de consolider les bonnes pratiques en matière de marchés publics socialement responsables. Par ailleurs, le plan d'action européen souhaite offrir aux organisations de l'économie sociale des possibilités pour démarrer et se développer, en allouant plus de 2,5 milliards d'euros pour 2021-2027. En outre, la Commission lancera en 2022 de nouveaux produits financiers dans le cadre du programme InvestEU, mettra en place un Centre européen de compétences pour l'innovation sociale et mettra sur les rails en 2023 un nouveau portail européen de l'économie sociale. Enfin, l'Exécutif européen souhaite veiller à ce que l'économie sociale soit reconnue en améliorant la reconnaissance de son travail et de son potentiel, ce qui passera par des

activités de communication, le lancement d' une étude visant à recueillir des données qualitatives et quantitatives et l'organisation des formations destinées aux agents de la fonction publique. Par ailleurs la Commission souhaite recueillir l'avis du public afin d'établir un « parcours de transition » pour une économie sociale et de proximité résiliente, innovante, durable et numérique. [La consultation](#) est ouverte jusqu'au 28 février. Notez enfin l'organisation d'une manifestation dédiée à l'économie sociale pendant la Présidence françaises de l'UE qui se tiendra à Strasbourg en plusieurs temps (17 février ; 5 et 6 mai 2022) : « [l'économie sociale, le futur de l'Europe](#) ».

3 NOUVELLES CAPITALES EUROPÉENNES DE LA CULTURE A L'HONNEUR EN 2022



Esch-sur-Alzette (Luxembourg), Kaunas (Lithuanie), et Novi Sad (Serbie) seront sous le feu des projecteurs avec pour chacune des programmes d'activités invitant les visiteurs à leur découverte.

Crédit photo © Union européenne

Le programme des capitales européennes de la culture a été impacté par la pandémie. En effet Galway (Pays de Galles) et Rijeka (Croatie) ont vu leur année initiale de rayonnement culturel (2020) prolongée jusqu'en avril 2021, et par conséquent des adaptations ont été proposées aux Villes désignées pour 2021, Timisoara (Roumanie), Elefsina (Grèce) et Novi Sad (Serbie, pays candidat à l'adhésion). Les deux premières ont finalement accepté d'être déplacées en 2023 et [Novi Sad](#) en 2022. La deuxième plus grande ville de Serbie partagera donc cette année le titre avec la luxembourgeoise [Esch-sur-Alzette](#) et la lithuanienne [Kaunas](#). Pour rappel le label capitale européenne de la culture permet aux villes mises à l'honneur de promouvoir leur patrimoine et leur dynamisme culturel à travers l'organisation de dizaines d'expositions, festivals et autres événements, tout en bénéficiant d'une forte visibilité européenne. Il offre également d'importantes retombées économiques et un saut qualitatif en termes d'image de marque. Cette initiative lancée en 1985 est soutenue depuis 2014 par le volet culture du [programme Europe créative](#). Pour la France, il faudra attendre 2028 pour qu'une ville française soit à nouveau capitale européenne de la culture. S'agissant cependant d'un long processus, [l'appel à candidatures](#) a d'ores et déjà été publié.

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement en matière d'environnement ?

De nouveaux appel à propositions LIFE ont été publiés. Retrouvez les [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo © Janelle – Flickr CC

ERASMUS FÊTE SES 35 ANS

Le célèbre programme créé par la Commission européenne en 1987 pour encourager la mobilité européenne et la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, célèbre ses 35 ans en 2022, également sacrée « Année européenne de la jeunesse ».

En intégrant d'autres programmes européens existants (Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig, Jeunesse en action, etc), Erasmus s'est élargi aux secteurs de l'éducation non formelle, de la formation tout au long de la vie, de la jeunesse et du sport pour devenir en 2014 « Erasmus+ ». Il s'est aussi enrichi au fil des expérimentations, et le programme 2021-2027 intègre de nouvelles initiatives telles que les Universités européennes, les centres de compétences professionnelles ou encore l'initiative « *Discover EU* », et s'appuie sur un budget renforcé (26,2 Milliards d'euros pour 2021-2027, en hausse de 80% par rapport à 2014-2020). Pour célébrer le 35ème anniversaire de ce programme, [l'Agence Erasmus+ France Education-Formation](#) de Bordeaux, en partenariat avec [l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sports](#) de Paris, **organise le 20 janvier 2022 après-midi un évènement en ligne pour donner la parole aux bénéficiaires du programme et dévoiler les propositions formulées par le Forum citoyen** mis en place en octobre dernier afin de renforcer l'accessibilité du programme. Consulter le [programme](#) et [s'inscrire](#) à l'évènement qui s'articule également avec deux autres manifestations organisées par la Présidence française de l'Union européenne, « [Osons la mobilité](#) », le 19 janvier 2022 et « [Nouvelle génération Erasmus : développons la mobilité des apprentis](#) », le 20 janvier 2022 (matin).

ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 3 MILLIARDS DE NOUVEAUX ARBRES D'ICI 2030 GRÂCE A MAPMYTREE

Ce nouvel outil de données va permettre aux organisations et citoyens de s'engager vers cet objectif.

C'est dans le cadre de la [stratégie européenne en faveur de la biodiversité](#) et en particulier la nouvelle [stratégie sur les forêts](#) que l'Union s'est engagée à [planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires d'ici à 2030](#), dans le plein respect des principes écologiques. Lancé par la Commission européenne et l'Agence européenne de l'environnement, [MapMyTree](#) permet d'ores et déjà aux organisations, de souscrire des engagements pour atteindre l'objectif des 3 milliards de nouveaux arbres. Les citoyens y auront également accès à partir du printemps. A noter que seuls les arbres qui bénéficient à la biodiversité et au climat et qui sont additionnels pourront être pris en compte.

DICO DE L'EUROPE



EYE GLOBAL

EYE GLOBAL, C'EST L'ERASMUS DES JEUNES ENTREPRENEURS DANS DES PAYS TIERS LOINTAINS

Basé sur le programme [Erasmus pour les jeunes entrepreneurs](#) qui cible 39 pays de l'Union européenne et de son voisinage, EYE Global est un programme d'échange qui donne aux jeunes entrepreneurs européens la possibilité de collaborer avec des chefs d'entreprises expérimentés basés au Canada (Colombie-Britannique, Ontario, Québec), en Israël, à Singapour, en Corée du Sud, à Taïwan et aux États-Unis (États de New York et de Californie). La collaboration, souvent liée à l'apprentissage de nouveaux marchés, de nouveaux savoir-faire ou de nouvelles technologies, s'entend sous forme de séjours de 1 à 3 mois, partiellement financés par la Commission européenne.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Écrire à la délégation](#)